



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Astride ERMAN  
Tél. : 03 87 34 82 64  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : astride.erman@moselle.gouv.fr  
Réf. : AE/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant la régularisation  
d'un plan d'eau sur la commune de MONDELANGE

P. J. : 1 dossier  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Monsieur le Maire  
de MONDELANGE  
Mairie

57300 - MONDELANGE

Metz, le 18 Décembre 2012

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Régularisation administrative du plan d'eau de Mme GENIN Denise  
situé sur le ban communal de MONDELANGE**

Ce dossier a été déposé par :

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n°57-2012-00170** en date du 18 Décembre 2012 , accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PATRICIA LAHAYE